



221201 - La récompense du jeûne est multiplié plus de sept cents fois

question

La parole du Très-haut: **Le jeûne Me revient et c'est à Moi de le récompenser.** Ce hadith signifie-t-il que la valeur des bons actes qui accompagnent le jeûne sera multipliée plus de sept cents fois?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est rapporté dans un hadith sûr d'après Abou Hourayra (P.A.a) que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: «Toute œuvre du fils d'Adam (l'humain) est l'objet d'une multiplication qui fait qu'un acte compte pour dix, voire pour sept cents. C'est à ce propos qu'Allah le Puissant et Majestueux dit:... **exception faite du jeûne qui Me revient à Moi et dont J'assure la récompense. Le jeûneur abandonne son plaisir et sa nourriture à cause de Moi.** (Rapporté par Mouslim,1151).

Dans leurs commentaires de ce hadith, les ulémas soutiennent qu'il implique une multiplication de la récompense du jeûne pouvant dépasser sept cents fois. Nous allons citer une partie de leurs nombreuses affirmations:

-Aboul Badji, mort en 474, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Le mérite de la multiplication (de la récompense) du jeûne découle du fait que c'est le Très-haut qui s'en charge, d'où cette augmentation qui dépasse sept cents fois.** Extrait d'al-Mountaqā sharh al-muwattāa (2/74).

-Abou Hamid al-Ghazali, mort en 505 H, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Allah Très-haut a dit: **Les endurants auront leur pleine récompense sans compter.** Le jeûne est la moitié de l'endurance. La récompense qu'il génère transcende la loi de l'estimation et du calcul.» Extrait de Ihyā' ulūm ad-dīn (1/231).



-Ibn al-Arabi, mort en 543 H, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:« Notre Maître, le Béni et Très-haut, nous a appris que la récompense des bonnes œuvres est estimée d'un à sept cents. Mais Il a caché la valeur de l'endurance et s'en est réservé la connaissance puisqu'il dit:.. **les endurants auront leur pleine récompense sans compter.** (Coran,39:10)

Le jeûne étant une sorte d'endurance puisqu'il implique une inhibition des plaisirs, le Très-haut en dit:« **Toute œuvre du fils d'Adam (l'humain) lui revient , exception faite du jeûne qui Me revient à Moi et dont J'assure la récompense.**

Selon les ulémas, toute rétribution est à peser ou à mesurer sauf celle du jeûne caron la puise (dans la source) et l'y ramasse (en grande quantité). C'est ce qui fait dire à Malick: **Il s'agit d'endurer les événements douloureux et tristes de la vie. Nul doute que celui qui sort indemne de ce qui lui en arrive et réussit à éviter ce qui lui est interdit recevra une rétribution incalculable. Il a évoqué le jeûne pour indiquer qu'il relève de ce chapitre, même s'il ne l'occupe pas entièrement.** Extrait de ahkaam al-Qour'an (4/77).

-Al-Qaadi Iyadh, mort en 544 H, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Puis, Allah , par Sa grâce, donne à celui qu'Il veut ce qu'Il veut en termes d'augmentation pouvant aller jusqu'à sept cents fois, voire à l'incalculable. C'est dans ce sens que le Très-haut dit :.. **les endurants auront leur pleine récompense sans compter.** (Coran,39:10) et dit: **..exception faite du jeûne qui Me revient et dont J'assure la rétribution** après avoir porté la multiplication à sept cents.» Extrait de Ikmaal al-mouallim bi fawaadidi Mouslim (8/184).

-Ibn Radjab, mort en 795 H,(Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:« Selon la première version]celle citée au début de la présente réponse[, le jeûne relève des actes est exceptés de la multiplication de sorte que toutes les œuvres seraient multipliées de dix à sept cents, à l'exception du jeûne dont la multiplication ne serait pas compris dans ce chiffre mais serait augmentée infiniment par Allah le Puissant et Majestueux. En fait, le jeûne implique l'endurance dont Allah Très-haut dit:.. **les endurants auront leur pleine récompense sans compter.** (Coran,39:10). C'est dans ce sens qu'il a été rapporté que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) appelé le mois de Ramadan le mois de l'endurance. Il dit dans un autre hadith: **Le jeûne constitue la moitié**



de l'endurance. (Cité par at-Tirmidhi). Il y a trois sortes d'endurance: celle qui consiste à obéir fermement à Allah, celle qui revient à se passer de tout ce qui est interdit par Allah et celle qui s'exprime par l'encaissement des douloureux décrets divins. Le jeûne englobe les trois sortes.» Extrait de Lataaif al-maaarif d'Ibn Radjab (p.150).

-Ibn al-Moulaqqin, mort en 804 H, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «On dit à propos de la parole du Très-haut: **Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux..** (Coran,32:17) qu'ils avaient pratiqué le jeûne et qu'au moment de la rétribution celle-ci leur est déversée sans mesure. Dans le hadith, la multiplication portée à sept cents est réservée au jeûne.» Extrait de at-tawdhiih li charh al-Djaami as-sahiih (13/28).

Cheikh as-Saadi, mort en 1376 H, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Dans le hadith, le jeûne est l'objet d'une exception car Allah se Le réserve et dit en assurer la rétribution sur la base de sa seule grâce et de Sa générosité sans se contenter de ladite récompense multipliée commune à toutes les (bonnes) œuvres. Il s'agit donc d'une rétribution inqualifiable car elle consistera à accorder au jeûneur ce qu'aucun œil n'avait jamais vu et qu'aucune oreille n'avait jamais entendu, et qui n'était venu à l'esprit de personne.

Le hadith attire l'attention sur l'exception car il fait comprendre que le jeûneur, qui a abandonné ce qu'il aime naturellement et préfère à tout autre chose et considère comme des choses nécessaires et leur préfère l'amour pour son Maître et s'en détourne en faveur d'Allah dans un état que seul Allah connaît, et place son amour pour Allah au-dessus de son amour pour lui-même, et cherche Son agrément et Sa récompense avant de s'occuper de la réalisation de ses propres objectifs, ce jeûneur là mérité qu'Allah fait de lui Son privilégié et assure Lui-même la récompense de son jeûne.

Que penser d'une rétribution, d'une récompense que le Clément, le Miséricordieux, le Généreux, le Très-Généreux qui comble tous les choses existantes de Ses dons et en réserve la part la plus importante à Ses alliées et leur arrange des causes et des moyens subtiles qui leur permette de bénéficier de choses qui ne viennent à l'esprit de personne? Que penser de ce qu'Il fera de ces jeûneurs sincères?



Là s'arrête la plume. Le cœur du jeûneur se laisse emporter par la joie et la réjouissance pour avoir accompli un acte qu'Allah garde pour Lui-même et récompense par Sa propre grâce et Sa seule bienfaisance. **Cela relève de la grâce d'Allah qu'Il accorde à celui qui Lui plaît.** Allah est celui qui possède l'immense grâce.» Extrait succinct de Bahdjatou qouloub al-abraar (p. 94-95).

Cheikh Ibn Outhaymine, mort en 1422 H, (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Les actes cultuels sont récompensés de sorte qu'un acte compte pour dix à sept cents fois, voire multiplié de nombreuses fois. Le jeûne fait exception car c'est Allah qui en assure la récompense. Autrement dit, sa récompense est particulièrement énorme. Selon les ulémas, c'est parce que le jeûne englobe trois sortes d'endurance: celle qui consiste à obéir fermement à Allah, celle qui revient à se passer de tout ce qui est interdit par Allah et celle qui s'exprime par l'encaissement des douloureux décrets divins. Il consiste à obéir fermement à Allah car l'on obéit à Allah en le supportant et évite ce qu'Il a interdit à travers l'abandon de ce qui est interdit au jeûneur et endure les décrets divins dans la mesure où le jeûneur souffre de la douleur provoquée par la soif, la faim, la paresse et la torpeur.

Voilà pourquoi le jeûne implique le plus haut degré d'endurance puisqu'il en réunit les trois sortes, ce qui fit dire à Allah Très-haut: **... les endurants auront leur pleine récompense sans compter.** (Coran, 39:10) Extrait de charh al-moumt'i (6/458).

Allah le sait mieux.